

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation**



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme : DNB

Classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole

Éducation Physique et Sportive

Objectif général :

Former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

**Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques**

Objectif 1: Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps

Cet objectif est à rapprocher du domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

« ...L'EPS apprend à élaborer des systèmes de communication dans et par l'action, à se doter de langages communs pour pouvoir mettre en œuvre des techniques efficaces, prendre des décisions, comprendre l'activité des autres dans le contexte de prestation sportives ou artistiques, individuelles ou collectives... »

Objectif 1.1 : Acquérir des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité

Objectif 1.2 : Communiquer des intentions et des émotions avec son corps devant un groupe

Objectif 1.3 : Verbaliser les émotions et sensations ressenties

Objectif 1.4 : Utiliser un vocabulaire adapté pour décrire la motricité d'autrui et la sienne

Objectif 2 : S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et outils

Cet objectif est à rapprocher du domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre

« ...Ce domaine concerne l'apprentissage du travail coopératif et collaboratif sous toutes ses formes. L'EPS y contribue par l'entraînement, les répétitions, l'observation, la réduction ou l'augmentation de la complexité des tâches, la concentration, la compréhension de ses erreurs... »

Objectif 2.1 : Préparer-planifier-se représenter une action avant de la réaliser

Objectif 2.2 : Répéter un geste sportif ou artistique pour le stabiliser et le rendre plus efficace

Objectif 2.3 : Construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel ou collectif

Objectif 2.4 : Utiliser des outils numériques pour analyser et évaluer ses actions et celles des autres

Objectif 3 : Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités

Cet objectif est à rapprocher du domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen

« ...Toutes les disciplines contribuent au respect des autres, au souci d'autrui dans les usages du langage et à la lutte contre toutes les formes de discrimination....

Les règles concernent aussi les pratiques et la vie dans l'établissement, comme dans les activités physiques, sportives et artistiques...

Accepter l'autre, l'aider.

Développer le jugement, en apprenant à élaborer des codes pour évaluer une activité physique, à analyser une information chiffrée, ou encore en formant aux critères d'appréciation, de jugement de goût.... »

Objectif 3.1 : Respecter, construire et faire respecter règles et règlements

Objectif 3.2 : Accepter la défaite et gagner avec modestie et simplicité

Objectif 3.3 : Prendre et assumer des responsabilités au sein d'un collectif pour réaliser un projet ou remplir un contrat

Objectif 3.4 : Agir avec et pour les autres, en prenant en compte les différences

Objectif 4 : Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière

Cet objectif est à rapprocher du domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques

« ...Les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines. Ils sont sensibilisés aux problèmes de santé publique liés aux conduites ou à l'alimentation et trouvent dans l'éducation physique des exemples concrets de prévention.

L'EPS aide à comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement et l'effort, à identifier l'effet des émotions et de l'effort sur la pensée et l'habileté gestuelle.

L'EPS contribue à la construction des principes de santé par la pratique physique... »

Objectif 4.1: Identifier les effets d'une pratique physique régulière sur son état de bien-être et de santé

Objectif 4.2 : Utiliser des indicateurs objectifs pour caractériser l'effort physiquement

Objectif 4.3 : Évaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne dans et hors l'école

Objectif 4.4 : Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger

Objectif 5 : S'approprier une culture physique sportive et artistique

Cet objectif est à rapprocher du domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

« ... C'est le domaine où se développe la créativité et l'imaginaire, les qualités de questionnement et d'interprétation qui sollicitent l'engagement personnel et le jugement personnel, la compréhension et le sens des règles...
Le projet avenir les aide à se situer eux-mêmes au cœur de contraintes dont la connaissance est propice à l'élaboration d'un projet scolaire et professionnel...
L'EPS par les défis, les épreuves, les rencontres qu'elle organise, apprend à combiner les ressources que nécessite chaque activité étudiée et à les mobiliser pour devenir de plus en plus autonome. »

Objectif 5.1 : S'approprier, exploiter et savoir expliquer les principes d'efficacité d'un geste technique

Objectif 5.2 : Acquérir les bases d'une attitude réflexive et critique vis à vis du spectacle sportif

Objectif 5.3 : Découvrir l'impact des nouvelles technologies appliquées à la pratique physique et sportive

Objectif 5.4 : Décrire les éléments essentiels de l'histoire des pratiques corporelles éclairant les activités physiques contemporaines

Objectif 5.5 : Comprendre la culture sportive

Pour atteindre ces cinq objectifs, l'EPS propose à tous les élèves, un parcours de formation constitué de :

• **quatre champs d'apprentissage moteurs :**

- produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ;
- adapter ses déplacements à des environnements variés ;
- s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

• ainsi que de **trois compétences méthodologiques et sociales complémentaires (CMS) :**

- s'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, identifier et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, maîtriser ses émotions ;
- s'approprier et respecter les règles de vie collective (installer, utiliser, ranger du matériel, recueillir des informations, travailler en équipe), et s'entraider. Assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parler, observer, apprécier, entraîner ;
- savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets.

Chaque champ d'apprentissage permet à l'élève de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale) en s'appuyant sur des activités physiques et artistiques (APSA) diversifiées. Les compétences motrices, méthodologiques et sociales, visées pendant le cycle sont représentatives de la combinaison des champs d'apprentissage, des CMS et des APSA supports des apprentissages.

Les APSA choisies appartiennent à une liste nationale, régionale et locale. Par la formalisation d'un projet pédagogique, les enseignants d'EPS définissent un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques et aux besoins des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles et aux ressources humaines mobilisables. Les repères de progressivité sont compris en référence au niveau 1 et niveau 2 de la compétence visée dans le champ d'apprentissage moteur. Le niveau 2 est attendu en fin de cycle 4.

Il est attendu qu'à l'issue du cycle 4, les élèves aient traversés les cinq objectifs en articulant les trois compétences méthodologiques et sociales et les APSA dans chacun des quatre champs d'apprentissage.

Les CMS devront être formalisées en terme de contenus d'enseignement spécifiques et compléteront, en s'y articulant, l'évaluation des niveaux de pratique, afin de répondre aux enjeux de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

LIAISON ENTRE LES OBJECTIFS DU MODULE ET LES DOMAINES DU SOCLE :

L'EPS participe à l'acquisition de toutes des compétences du socle commun, en offrant aux élèves un lieu d'expériences concrètes.

Objectifs du module	Domaines du socle
Développer sa motricité et construire un langage du corps	Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer
S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et outils	Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre
Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités	Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen
Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière	Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques
S'approprier une culture physique sportive et artistique	Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

PRECISIONS RELATIVES AUX APSA ET A CERTAINES PRECONISATIONS PARTICULIERES :

- **Liste nationale d'APSA**

Champs d'apprentissage	APSA
Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée	Demi-fond /Haies / Hauteur / Javelot / Multi bond / Relais vitesse / Natation longue / Natation de vitesse
Adapter ses déplacements à des environnements variés	Canoë Kayak / Course d'orientation / Escalade / Natation Sauvetage / VTT
S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Aérobic / Acrosport / Gymnastique sportive / Gymnastique rythmique / Arts du cirque / Danse
Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	Basketball / Football / Handball / Rugby /Ultimate Volley-ball / Badminton / Tennis de Table / Boxe française / Lutte

- **Liste régionale d'APSA**

Il convient de se référer à la liste régionale en vigueur.

- **Activité spécifique établissement**

Afin de répondre à un besoin particulier, une activité spécifique à l'établissement peut être programmée, elle devra être justifiée dans le projet d'EPS.

- **Le savoir nager**

L'acquisition du savoir nager est une priorité nationale.

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;

- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

- **Le savoir se déplacer en vélo en sécurité**

L'évolution de la société, les préoccupations environnementales, la priorité accordée à l'éducation au développement durable, nous conduisent à nous questionner sur les modes de déplacement alternatifs à l'automobile. L'école doit pouvoir proposer aux élèves l'acquisition du savoir se déplacer en vélo en sécurité dans différents milieux, urbains ou ruraux et de les sensibiliser au développement de la santé, à la réduction de la pollution et à la maîtrise technique de ce mode de déplacement.

L'apprentissage du « savoir se déplacer en vélo en sécurité » contribue au développement des qualités d'endurance et de coordination motrice. L'apprentissage des principes de la sécurité routière conduit au développement de l'autonomie par la mobilité à vélo, urbaine et rurale et par l'entretien de son matériel. Il permet également le développement des capacités d'orientation, la découverte d'espaces non stables, de sites et itinéraires de pleine nature.

La circulation sur route individuelle et en groupe doit pouvoir permettre de répondre à « quelles pratiques, quels comportements en lien avec le risque, la notion d'engagement, le niveau estimé, le risque subjectif, le risque objectif, la protection par l'équipement et la vérification du matériel ? »

Les différentes connaissances, capacités, attitudes nécessaires à cet apprentissage sont répertoriées sur les fiche ressources du VTT.

Différentes formes de pratiques sont envisageables : maniabilité en plateau, parcours variés dans l'établissement, sortis longues, sorties avec maniabilité sur zone.

Au cours du cycle 4, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychologiques importantes qui les changent et modifient leur vie sociale. Dans ce cadre, l'EPS aide tous les collégiens et toutes les collégiennes à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, pour construire une image positive de soi dans le respect des différences, d'intégrer les valeurs citoyennes. L'investissement dans des projets individuels et collectifs est un enjeu qui permet de mobiliser de nouvelles ressources d'adaptation, d'observation, d'analyse, de mémorisation et d'argumentation. Au cycle 4, les émotions jouent un rôle essentiel pour maintenir l'engagement dans les apprentissages. Il importe d'en tenir compte pour conserver le plaisir d'agir et d'apprendre, garant d'une activité physique régulière.

En complément de l'EPS, l'association sportive de l'établissement constitue une occasion pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités.

ORGANISATION DES CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS :

- **Le projet d'EPS**

S'inscrivant dans le projet d'établissement dont il prend en compte les axes principaux, le projet pédagogique est obligatoire en EPS. Il relève de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe de la discipline. Sa rédaction collective et concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS. La question du traitement des élèves dispensés doit y être indiquée. Prenant en compte les caractéristiques essentielles de la population scolaire, il précise la mise en œuvre locale du programme. Il doit s'appuyer sur une analyse précise du contexte d'enseignement, proposer des choix et une planification des contenus et présenter les modalités de suivi des élèves. Il revient aux équipes pédagogiques de construire des outils communs permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences attendues, les modalités d'attribution du DNB

Le projet pédagogique est un outil collectif de travail qui alimente au quotidien, réflexions, prises de décisions et mise en œuvre, il assure la cohérence du parcours de formation des élèves.

- **Les conditions de mise en œuvre**

La mise en œuvre du programme nécessite une offre variée et suffisante d'installations couvertes et de plein air, dans ou à proximité des établissements, adaptées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Les conventions d'utilisation d'une part et l'organisation des emplois du temps d'autre part doivent garantir une utilisation rationnelle des installations et une répartition horaire équilibrée. Les séquences d'une heure sont à éviter.

- **L'accueil des élèves en situation de handicap, inaptes partiels ou à besoins éducatifs particuliers :**

Conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation et la loi sur le handicap de 2005, les établissements scolaires se doivent d'accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers ou leurs situations de handicap. Les finalités affichées par l'EPS concernent en conséquence tous les élèves, ce qui suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et l'enseignement de la discipline, soient organisés et aménagés pour le permettre. L'enseignant a toute latitude pour adapter son cours, les contenus, les rôles distribués ou les outils utilisés ainsi que les modalités d'évaluation, aux possibilités et ressources réelles des élèves. Si l'aménagement dans la structure classe, qui doit être prioritairement recherché n'est pas possible, une modification de l'offre de formation par intégration dans un autre groupe classe peut être envisagée. Un regroupement de ces élèves de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique. L'enseignant doit conduire ces collégiens à besoins particuliers à la réussite et à la maîtrise des compétences du programme.

Activités pluridisciplinaires

L'EPS participe avec les autres disciplines à la découverte des métiers dans le cadre des EPI, plus particulièrement sur l'EPI « Les activités de loisirs » et sur l'EPI « L'éducation à la responsabilité et à l'autonomie ». Elle contribue à la réalisation des parcours « Avenir », « Santé », « Culture » et « Citoyen ».

Avec toutes les autres disciplines scolaires l'EPS participe à la maîtrise de la langue française. La pratique d'activités physiques offre ainsi de nombreuses occasions pour le développement de compétences langagières, par exemple, en élargissant le répertoire lexical des élèves, en favorisant les situations de communication.

L'EPS est un enseignement qui se prête particulièrement bien à la pratique d'une langue vivante étrangère ou régionale. Les activités sportives sont l'occasion de réinvestir des structures langagières travaillées en classe dans un contexte réel de communication.

En articulant le concret et l'abstrait, elle donne du sens à des notions de mathématiques (échelle, distance, vitesse, proportionnalité,...). De même, les activités d'orientation sont l'occasion de mettre en pratique des notions de repérage et de déplacement sur un plan ou une carte étudiée en mathématiques et en géographie.

L'EPS permet d'appréhender la place des techniques, leur développement, leurs interactions avec les sciences en lien avec le programme de SVT ou de sciences physiques (notion de centre de gravité, etc.) de comprendre ainsi comment la technique façonne les corps et influe de plus en plus sur les performances sportives. L'apport conjoint de connaissances théoriques et pratiques permet aux élèves de comprendre le fonctionnement du corps humain au plan mécanique et physiologique, pour gérer un effort.

L'EPS participe au développement du comportement citoyen des élèves en leur permettant de jouer différents rôles sociaux, de s'engager dans des responsabilités, **au lycée**, au sein de l'association sportive, en lien avec de nombreuses disciplines.

Références documentaires ou bibliographiques

Les différents sites académiques, les sites disciplinaires, la revue EPS ainsi que la littérature spécialisée sont sources de références documentaires.

Les travaux de colloques disciplinaires permettent également lors de leur diffusion, de partager des outils, des ressources et des connaissances spécifiques.

Eduscol, fiches ressources d'activités physiques et artistiques.